POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

REÇU
le 02 NOV. 2022
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 32

Quorum atteint

Votes pour : 32
Vote contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 octobre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au Parc des Expositions du Comminges de Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués titulaires présents : **22**

CC Cagire Garonne Salat (6)	CC Cœur et Coteaux du Comminges (10)	CC Pyrénées Haut Garonnaises (6)
Michel Claude ABADIE	Magali GASTO-OUSTRIC	Alain PUENTE
François ARCANGELI	Alain FRECHOU	Philippe CRAMPE
Philippe GIMENEZ	Jean FERRERE	Denis MARTIN
Raymond JOUBE	Alain BOUBEE	Jean-Pierre REBONATO
Corinne ORTET	Elisabeth ROUEDE	Dominique BERRE
Brigitte SEGARD	Jean-Claude DURROUX	Gérard BRILLET
	Jean-Michel LOSEGO	
	Jean-Yves DUCLOS	
	Michel de GAULEJAC	
	Emilie SUBRA	

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : **5**

CC Cagire Garonne Salat (2)	CC Cœur et Coteaux du Comminges (3)
Dominique PONTICACCIA	Guy LOUBEYRE
Jean-Charles ROSELLO	Régis FARRE
	Marie NADALET

Délégués titulaires présents ayant procuration : **5**

CC Cagire Garonne Salat (2)	CC Cœur et Coteaux du Comminges (2)	CC Pyrénées Haut Garonnaises (1)
Philippe GIMENEZ pouvoir de Maryse MOURLAN	Magali GASTO-OUSTRIC pouvoir de Laure VIGNEAUX	Alain PUENTE pouvoir de Bernard DUMAIL
Philippe GIMENEZ pouvoir de Marie-Christine LLORENS	Alain FRECHOU pouvoir de Yves-Pierre BARRAU	

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués titulaires excusés : **25**

CC Cagire Garonne Salat (7)	CC Cœur et Coteaux du Comminges (14)	CC Pyrénées Haut Garonnaises (4)
Jean-Claude DOUGNAC	Claire VOUGNY	Bernard PRINCE
Jean-Pierre DUPRAT	Julien LACROIX	Patrick SAULNERON
René ERTLEN	Philippe BRILLAUD	Bernard DUMAIL
Marie Christine LLORENS	Gilbert SIOUTAC	John PALACIN
Maryse MOURLAN	Céline LAURENTIES-BARRERE	
Raymond NOMDEDEU	Laure VIGNEAUX	
Daniel WEISSBERG	Jean-Charles DASQUE	
	Laurent BRIOL	
	Jérôme ADOUE	
	Jean-François CAZAUX	
	Yves-Pierre BARRAU	
	Thierry POUZOL	
	Pierre SAFORCADA	
	Marie-Hélène FONTANEAU	

Délégués suppléants excusés : **18**

CC Cagire Garonne Salat (6)	CC Cœur et Coteaux du Comminges (9)	CC Pyrénées Haut Garonnaises (3)
Henri GOIZET	Jean-Bernard CASTEX	André CAMPAGNE
Claudette ARJO	Jean-Pierre DUCLOS	Serge de PECO
Lilian VELASCO	Michel AUBERDIAC	André FILLASTRE
Roland OUSSET	Gérald DAMIENS	
Alain FURCY	Lucienne CORTINAS	
Arlette BALLESTER	Annabelle FAUVERNIER	
	Sébastien DAVAND	
	Bernard FABARON	
	Monique REY	

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2022-05-01

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 20 septembre 2022

Considérant l'ordre du jour du Comité Syndical du 20 septembre 2022, qui était le suivant :

- *Désignation du secrétaire de séance*
- *Délibérations*

N° DELIBERATION	OBJET
2022-04-01	Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical
2022-04-02	Avis sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT Pays Comminges Pyrénées - Extension de la carrière d'Alan et Aurignac
2022-04-03	Adoption de la Charte sur les Droits culturels en Comminges Pyrénées
2022-04-04	Demande de subvention auprès de l'ADEME et la cellule régionale France Mobilités pour le projet « Mobilité Innovante en Comminges Pyrénées »
2022-04-05	Demande de subvention LEADER pour le projet « Mobilité durable en Comminges Pyrénées »
2022-04-06	Réponse du Pays Comminges Pyrénées à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027
2022-04-07	Sollicitation de l'aide préparatoire pour l'établissement de la candidature LEADER 2023-2027 (mesure 19.1)
2022-04-08	Mise en place d'un contrat d'apprentissage « Promotion territoriale et communication »
2022-04-09	Ingénierie territoriale – Motions communes des Pays et PETR d'Occitanie à destination de l'Etat et de la Région

- *Points d'information et agenda*
- *Questions diverses*

Considérant que le procès-verbal a été adressé par mail le 30 septembre 2022.

Aucune observation n'est formulée.

REÇU
le 02 NOV. 2022
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1
d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 20 septembre 2022.

Article 2
d'autoriser Monsieur le Président et le secrétaire de séance du dernier comité syndical, Monsieur Philippe GIMENEZ, à signer ledit procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 02 NOV. 2022
Et publication, affichage ou notification le : 02 NOV. 2022

Comité syndical
Mardi 20 septembre – 18h00
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 septembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mercredi 14 septembre 2022, s'est réuni à la Salle de conférence du Parc des Expositions du Comminges de Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	CC Cœur et Coteaux du Comminges	CC Pyrénées Haut Garonnaises
Michel-Claude ABADIE	Magali GASTO OUSTRIC	Alain PUENTE
François ARCANGELI	Alain FRECHOU	Bernard PRINCE
Jean-Claude DOUGNAC	Claire VOUGNY	Michel LADEVEZE
Philippe GIMENEZ	Julien LACROIX	Philippe CRAMPÉ
Raymond JOUBE	Philippe BRILLAUD	Patrick SAULNERON
Marie-Christine LLORENS	Jean FERRERE	Bernard DUMAIL
Maryse MOURLAN	Gilbert SIOUTAC	Jean-Pierre REBONATO
Brigitte SEGARD	Céline LAURENTIES-BARRERE	Dominique BERRE
Daniel WEISSBERG	Laure VIGNEAUX	Gérard BRILLET
	Jean-Charles DASQUE	
	Laurent BRIOL	
	Elisabeth ROUEDE	
	Jean-Claude DURROUX	
	Jean-Yves DUCLOS	
	Yves-Pierre BARRAU	
	Michel DE GAULEJAC	

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	CC Cœur et Coteaux du Comminges	CC Pyrénées Haut Garonnaises
Henri GOIZET	Michel DESSENS	Serge COLLA
Dominique PONTICACCIA	Marie NADALET	
Jean Charles ROSELLO	Annabelle FAUVERNIER	

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	CC Cœur et Coteaux du Comminges	CC Pyrénées Haut Garonnaises
Marie-Christine LLORENS pouvoir de Corine ORTET	Jean-Yves DUCLOS pouvoir de Pierre SAFORCADA	

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	CC Cœur et Coteaux du Comminges	CC Pyrénées Haut Garonnaises
Jean-Pierre DUPRAT	Alain BOUBEE	Eric AZEMAR
René ERTLEN	Marie-Hélène FONTANEAU	
Raymond NOMDEDEU	Jean-Michel LOSEGO	
Corinne ORTET	Lionel WELTER	
	Emilie SUBRA	
	Thierry POUZOL	
	Pierre SAFORCADA	

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat	CC Cœur et Coteaux du Comminges	CC Pyrénées Haut Garonnaises
Claudette ARJO	Guy LOUBEYRE	André CAMPAGNE
Raoul RASPEAU	Martine GILLY	Serge DE PECO
Rose Marie DEDIEU	Evelyne SANSONETTO	Olivier PERUSSEAU
Roland OUSSET	Christiane LARRIEU	Murielle EXPOSITO
Alain FURCY	Thierry PLANTE	
Arlette BALLESTER	Jean-Bernard CASTEX	
	Jean-Pierre FORTASSIN	
	Jean-Pierre DUCLOS	
	Valentin BIASON	
	Virginie NICOLAS	
	Michel AUBERDIAC	
	Bouziane BRINI	
	Gérald DAMIENS	
	Geneviève CAPERAN-LORENZI	
	Lucienne CORTINAS	
	Monique REY	
	Sébastien DAVAND	

Monsieur le Président constate le quorum et introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour.
Philippe GIMENEZ est désigné **secrétaire de séance**.

NB : depuis le 1er juillet 2022, nécessité de faire signer le procès-verbal de séance par le Président ET le/la secrétaire de séance.

Le diaporama de séance est joint au présent procès-verbal.

Rappel de l'ordre du jour du Comité Syndical

N° DELIBERATION	OBJET
2022-04-01	Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical
2022-04-02	Avis sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT Pays Comminges Pyrénées - Extension de la carrière d'Alan et Aurignac
2022-04-03	Adoption de la Charte sur les Droits culturels en Comminges Pyrénées
2022-04-04	Demande de subvention auprès de l'ADEME et la cellule régionale France Mobilités pour le projet « Mobilité Innovante en Comminges Pyrénées »
2022-04-05	Demande de subvention LEADER pour le projet « Mobilité durable en Comminges Pyrénées »
2022-04-06	Réponse du Pays Comminges Pyrénées à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027
2022-04-07	Sollicitation de l'aide préparatoire pour l'établissement de la candidature LEADER 2023-2027 (mesure 19.1)
2022-04-08	Mise en place d'un contrat d'apprentissage « Promotion territoriale et communication »
2022-04-09	Ingénierie territoriale – Motions communes des Pays et PETR d'Occitanie à destination de l'Etat et de la Région

Délibération 2022-04-01 - Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 28 juin 2022

L'ordre du jour du Comité syndical du 28 juin 2022 était le suivant :

Désignation du secrétaire de séance
Délibérations Affaires générales

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 22 mars 2022
- Autorisation donnée au Président de signer la candidature du Pays à l'AMI « Priorité 5 du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 »
- Adhésion *Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA)*

Délibérations Finances

- Avenant à la convention d'instruction des actes d'urbanisme : nouvelle tarification
- Budget primitif 2022 : Décision Modificative n°1

- Demandes de subventions auprès du programme LEADER : Animation Gestion LEADER 2022, Couveuse maraîchère, Schéma de développement économique

Délibération Ressources Humaines

- Organisation d'un débat (sans vote) en matière de protection sociale complémentaire (PSC) : santé et prévoyance

Points d'information et agenda
Questions diverses

Monsieur le Président rappelle que le compte-rendu a été adressé par mail le 12 juillet 2022.

Monsieur le Président sollicite les délégués quant à des observations à formuler sur l'approbation du compte-rendu du dernier comité syndical.

Aucune observation n'est formulée. Monsieur le Président soumet le compte-rendu au vote :

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
42	0	0

Délibération 2022-04-02 - Avis sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT Pays Comminges Pyrénées - Extension de la carrière CMGO située sur les communes d'Alan et Aurignac

Le diaporama de présentation est joint au présent procès-verbal.

⇨ ***Intervention d'Axel Duquesne, Chargé de mission Aménagement durable des Territoires à la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, qui présente le projet de demande de renouvellement et d'extension du site d'exploitation, son contexte, les procédures et incompatibilité avec les documents supra communaux et ses enjeux d'intérêt général.***

Axel Duquesne explique que la carrière Carrières et Matériaux Grand Ouest (CMGO, anciennement Gaïa Comminges) a présenté une demande de renouvellement et d'extension de son site d'exploitation, situé sur les communes d'Alan et Aurignac. Il poursuit en évoquant le contexte et en indiquant notamment qu'une partie du périmètre de l'exploitation autorisée ainsi que de l'extension envisagée se situent dans un réservoir de biodiversité de plaine identifié par le SRCE Midi-Pyrénées (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et repris dans le SCoT du Pays Comminges Pyrénées. Il existe, de fait, plusieurs incohérences avec diverses mesures inscrites dans le SCoT (C05, R02, C07 et C27). En l'état actuel, le projet d'extension de la carrière est incompatible avec les orientations et objectifs du SCoT.

De ce fait, la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges souhaite engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI des Terres d'Aurignac et du SCoT Pays Comminges Pyrénées. Afin de pouvoir mettre en compatibilité le projet et le SCoT, Axel Duquesne explique à l'assemblée que deux solutions sont envisageables : réajustement du réservoir de biodiversité de plaine identifié sur la base de l'existant et du projet ou définition d'un sous-secteur.

Le cas échéant, Axel Duquesne propose que soit alors rédigée une notice complémentaire au rapport de présentation du SCoT, présentant et justifiant ces évolutions portées au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Axel Duquesne présente ensuite la procédure de déclaration de projet valant MECDU (cf. page 21 du diaporama), laquelle prévoit l'intervention de la commission Urbanisme à deux reprises ainsi qu'une enquête publique unique organisée par l'Etat.

Echanges → L'ensemble des délégués remercie Axel Duquesne pour la clarté de sa présentation.

Jean-Claude Dougnac convient de l'importance de l'intérêt général du projet et précise que les points qu'il fallait mettre en avant ont été présentés à la commission urbanisme pour défendre le projet. Il rappelle qu'il s'agit de prendre une délibération de principe afin d'avancer dans la procédure, mais qu'il conviendra de statuer ultérieurement sur le niveau et la nature des compensations.

Philippe Gimenez ne remet pas en cause la corrélation exposée entre le projet d'extension de CMGO et le Schéma régional des carrières ; il rappelle néanmoins que des réserves avaient été exprimées sur ledit schéma lors de la présentation devant la commission Urbanisme.

Brigitte Ségard demande s'il n'y a pas conflit d'intérêt avec la procédure distincte du carrier auprès de la DREAL, étant donné que dans les deux procédures se basent sur l'étude environnementale du carrier.
Axel Duquesne apporte la réponse que l'étude a été faite par un bureau d'étude indépendant et que cela a été validé par les services de l'Etat. Ce que confirme Magali Gasto-Oustric, qui précise qu'en plus d'avoir donné sa validation, les services de l'Etat accompagnent le projet. Elle ajoute que ce dernier est suivi de très près par ses services.
Jean Ferrere abonde en ce sens et précise aussi que les communes concernées par le projet en font de même.
Ces réponses éclairent Brigitte Ségard qui insiste sur le fait qu'il convient de bien tout verrouiller pour répondre aux exigences de la CDPENAF.

Le débat clos, avant d'inviter les membres à voter, Monsieur le Président précise qu'à ce stade, il convient de délibérer sur le principe afin de permettre l'avancée de la procédure et que, comme indiqué par Jean-Claude Dougnac, d'autres débats seront organisés ultérieurement quant aux compensations à mettre en œuvre.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
42	0	1 (Annabelle Fauvernier)

Délibération 2022-04-03 - Adoption de la Charte sur les Droits culturels en Comminges Pyrénées

Monsieur le Président donne la parole à Marie-Christine Llorens qui rappelle que ce projet date de 2019 et que la rédaction de la charte de projet culturel de territoire respectant les droits culturels répond à une commande des élus du Pays Comminges Pyrénées. Elle ajoute que la charte a été présentée devant les trois conseils communautaires du territoire entre les mois de juin et juillet 2022 et que l'assemblée connait donc déjà le dossier.

Elle précise que malgré le contexte de la crise sanitaire, les travaux du Laboratoire (soit une trentaine d'habitants du territoire et des élus), ont continué et ce durant trois ans ce qui va permettre de pouvoir la proclamer officiellement le 8 octobre prochain dans le cadre d'une journée festive, poétique et politique qui se tiendra à Labarthe-Rivière en présence de l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Marie-Christine Llorens précise que Monsieur le Sous-Préfet, ainsi que Madame Vezat-Baronia et le Directeur régional des Affaires culturelles ont répondu présents pour le 8 octobre prochain.

Echanges → Michel De Gauléjac intervient pour exprimer son désaccord avec la démarche. Il s'interpelle en effet sur sa pertinence et son coût. Il donne lecture de ses observations.
Concernant la pertinence de la charte, il conteste son écriture « inclusive », le concept de « communs » et pointe la présence de plusieurs coquilles voire erreurs de syntaxe. Il s'étonne aussi que le lien avec l'art sacré ne soit pas expressément nommé avant de suggérer de prendre attache avec la commission dédiée au diocèse.
La question qui se soulève selon lui est qu'est-ce que ces 44 pages de texte, qui risquent de ne pas être exploités et qui comportent beaucoup de fautes, vont apporter de plus au territoire ? D'autant qu'il tient à souligner que les services de l'Education nationale n'ont pas souhaité y être associés. Cette charte relevant, selon lui, d'un projet politique et idéologique, et de gaspillage d'argent public, il tient à préciser qu'il votera « contre ».

Pour ce qui est question de la pertinence, Marie-Christine Llorens, souhaite réinsister, comme elle l'a fait à chaque réunion où il en a été question, sur le fait que les droits culturels sont à distinguer de la culture. Ce sont les droits propres à chacun et il s'agit de replacer l'humain au centre de n'importe quelle thématique. Elle rappelle également que la démarche n'est pas sans ancrage et qu'elle a été enclenchée en cohérence avec la proclamation de la loi NOTRe.
Concernant la proposition de collaborer davantage avec les responsables cultuels, elle précise que les échanges avec le clergé local ne sont pas aisés et que nombre de communes se voient refuser l'autorisation d'organiser de manifestations culturelles dans les églises.
Enfin, concernant la longueur du texte, elle tient à préciser qu'un document public a été élaboré pour permettre la diffusion des valeurs de la charte plus facilement : conçu sur une page, il a vocation à être diffusé dans toutes les communes et lieux « vivants » du territoire, à charge des communes de s'en emparer et la décliner.
Enfin, elle insiste sur le fait que la démarche des droits culturels a bien du sens pour nombre de personnes.

Parole est ensuite donnée à Madame Karin Bernard-Guelle qui apporte des précisions sur les dépenses qui avaient été prévues, celles qui ont été réalisées ainsi que les contributions des différents financeurs, dont les trois communautés de communes.

Madame Magali Gasto-Oustric précise que la charte signée de leur côté comportera les amendements qui ont été votés en conseil communautaire, notamment celui portant sur l'usage de l'écriture inclusive et un rajout d'acteurs.
Précision est donnée à Michel de Gauléjac que la charte n'a pas de valeur juridique.

Madame Karin Bernard-Guelle confirme qu'effectivement les délibérations communautaires seront annexées à la Charte, ce qui permettra notamment de faire mention explicite des deux amendements votés par les conseillers de Cœur et Coteaux du Comminges.

Madame Marie-Christine Llorens, reprend la parole en précisant que ce qui compte c'est ce qui va être fait de la charte et plus précisément les actions qui vont être menées.

Monsieur le Président s'adresse à Michel de Gauléjac pour lui signifier qu'il ne comprend pas la critique apportée. En effet, il dit comprendre que ce dernier n'adhère pas nécessairement à la démarche, mais s'étonne d'une telle opposition, puisque le texte n'a pas de valeur contraignante.

Une fois le débat clos, Il invite les délégués à délibérer afin d'entériner l'adoption de la Charte à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
41	2 (Michel de Gauléjac) (Jean Ferrere)	0

Délibération 2022-04-04 - Demande de subvention auprès de l'ADEME et la cellule régionale France Mobilités pour le projet « Mobilité Innovante en Comminges Pyrénées »

Alain Puenté présente la délibération en question sur des réflexions à engager en termes de solutions innovantes de mobilité. En effet, il convient de trouver des solutions alternatives à la voiture individuelle pour opérer, entre autres, un maillage du territoire entre le covoiturage occasionnel et le régulier à l'échelle du territoire.
Il précise que l'expérimentation se fera à partir de trois communes tests (une dans chaque communauté de communes membre du Pays), pour ensuite être massifiée à une échelle plus importante.

Il détaille le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Organisme	Dépenses	Recettes	
		Subvention	Autofinancement
Pays Comminges Pyrénées	206 831,94 €	ADEME 100 000 € Région 100 000 €	6 831,94 €
TOTAL	**206 831,94 €**	**206 831,94 €**	

Karin Bernard-Guelle précise que le dossier de candidature a été déposé fin mai sans qu'une délibération ne soit requise. Dans la perspective d'une réponse positive (réponse attendue courant septembre 2022), il convient de délibérer pour autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au projet. Elle précise aussi que l'étude a été inscrite au budget primitif 2022, mais qu'il conviendra de la réinscrire en 2023 car elle ne verra probablement pas le jour avant. Pour ce qui est de la phase opérationnelle, cette dernière sera plus longue, il faudra compter deux ans.

En lien avec ce projet, Alain Puenté fait également mention de la candidature de la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises à l'AMI « Avenir Montagnes Mobilités » et au partenariat qui se construit avec l'association Wiùoov.

Monsieur le Président soumet la délibération à l'assemblée :

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
43	0	0

Délibération 2022-04-05 - Demande de subvention LEADER pour le projet « Mobilité durable en Comminges Pyrénées »

Alain Puenté explique que le Pays Comminges Pyrénées a présenté un projet de « mobilité durable » au GAL LEADER le 14 juin 2022. Il s'agit de faire l'acquisition d'un second véhicule électrique ainsi que d'un premier vélo à assistance électrique pour répondre à l'augmentation des déplacements des agents.

Le projet a reçu un avis consultatif favorable.

Il dresse les dépenses prévisionnelles qui sont les suivantes :

Nature de dépense	Fournisseur	Montant HT
Véhicule électrique DACIA	Autorama Sud-Ouest	14 891,60 €
Marquage véhicule	SARL Technograv	1 205,99 €
Vélo électrique et accessoires	Impulsion Vélo	2 302,32 €
Bloc parking	Signature	174,96 €
Abri à vélo	Provost	3 505,09 €
	TOTAL	**22 079,96 €**

Et présente le plan de financement :

LEADER	10 598,38 €	48%
Autofinancement	*11 481,58 €*	*52%*
TOTAL	**22 079,96 €**	100%

Il convient maintenant de programmer le dossier (comité de programmation LEADER prévu en octobre 2022), et pour ce faire de soumettre la délibération au vote.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
43	0	0

Délibération 2022-04-06 - Réponse du Pays Comminges Pyrénées à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027

Parole est donnée par Monsieur le Président à Jean-Yves Duclos. Ce dernier informe qu'il était ce matin même en réunion au Pays pour discuter avec Jean Adoue et l'équipe LEADER sur la stratégie à adopter.

Karin Bernard-Guelle précise qu'en effet le territoire a déjà été retenu en tant que périmètre géographique au terme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé au printemps et que c'est désormais la stratégie d'intervention et les fiches-actions qui en résultent qu'il convient de travailler sur la base d'un cahier des charges régional. La stratégie

d'intervention sera travaillée en concertation avec les membres du GAL et les représentants des communautés de communes. A voir quel format sera retenu pour la concertation sachant qu'il y a un cadre défini et que l'échéance est fixée au 30 octobre 2022.
Tous les éléments techniques ne sont pas encore à disposition mais l'essentiel est connu. Comme déjà évoqué, le taux d'intervention du programme sera relevé de 48% à 64%. Par ailleurs, la subvention plancher pour les acteurs privés sera diminuée, ce qui leur permettra de mobiliser plus facilement les fonds européens. Le nombre de fiches-actions doit également être resserré (de 2 à 4, contre 10 pour la programmation antérieure).
Enfin, elle précise qu'il convient d'articuler avec les documents du territoire mais tient à rappeler que le programme LEADER n'est pas un dispositif de financement classique et qu'il soutient en priorité les projets innovants.

Echanges → Jean-Claude Dougnac tient à dire qu'il lui parait primordial de se servir aussi du SCoT et de ses priorités plutôt que du Contrat Territorial Occitanie.

Philippe Gimenez, quant à lui, demande si le montant de l'enveloppe qui sera alloué au GAL Comminges Pyrénées est connu.
Karin Bernard-Guelle répond que non, qu'il n'y a pas encore de chiffrage mais que la candidature doit inclure une maquette financière prévisionnelle (basée sur des projets à venir). Elle ajoute qu'il ne vaut mieux pas partir sur le montant de 4 millions d'euros alloués à la première enveloppe car le programme avait connu deux prolongations.

En fin d'échanges, Monsieur le Président précise que dans tous les cas, le retour d'expérience sur la première programmation sera utile pour construire la deuxième.

La délibération est soumise aux votes :

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
43	0	0

Délibération 2022-04-07 - Sollicitation de l'aide préparatoire pour l'établissement de la candidature LEADER 2023-2027 (mesure 19.1)

Karin Bernard-Guelle présente l'objet de la prochaine délibération soumise qui est de solliciter de l'aide préparatoire pour élaborer la candidature de la nouvelle programmation LEADER. Cette dernière peut être mobilisée pour recourir à un prestataire externe (sollicitation d'un cabinet ou bureau d'études pour élaborer la candidature de la structure porteuse du GAL) ou pour couvrir des dépenses de salaires internes. Proposition est faite de solliciter cette aide mais de faire en interne en affectant du temps de travail de 4 agents du service Développement territorial : animateur et gestionnaire LEADER, chargé de mission PCAET et directrice, à hauteur de 20 000€.

Cette aide a pour objectif de soutenir les territoires dans la définition de leur stratégie locale de développement pour la nouvelle programmation en couvrant les frais engagés, dépenses calculées selon la méthode des coûts simplifiés sur un temps de travail réparti entre le 31 mars (pré-sélection des GAL) et le 30 octobre 2022 (dépôt de la candidature complète).

Le plan de financement de l'aide préparatoire est le suivant :

Coût du projet	**20 015,90 €**
LEADER (taux d'intervention minimal de 60%)	**12 009,54 €**
Région	2 352,17 €
Autofinancement (PETR Pays Comminges Pyrénées)	5 654,19 €

Aussi, Monsieur le Président précise qu'il convient de délibérer pour solliciter l'aide proposée :

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
42	0	0

Délibération 2022-04-08 - Mise en place d'un contrat d'apprentissage « Promotion territoriale et communication »

Marie Christine Llorens rappelle qu'il était convenu, lors d'instances antérieures, de recruter du renfort en recourant à une mission en apprentissage pour poursuivre le travail initié en interne pour développer l'identité visuelle engagée en 2019. L'objectif étant de poursuivre le déploiement des outils conçus, en priorité auprès des producteurs et artisans locaux par le biais d'un démarchage individuel. En effet, le déploiement de cette identité visuelle sur une plus grande échelle nécessite des moyens humains supplémentaires.

A l'issue d'un processus de recrutement, une alternante a été présélectionnée. Aussi, il convient de délibérer pour pouvoir l'accueillir à compter du 1er octobre 2022 :

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
42	0	0

Délibération 2022-04-09 – Ingénierie territoriale – Motions communes des Pays et PETR d'Occitanie à destination de l'Etat et de la Région

Monsieur le Président précise que la démarche est initiée par le Pays Sud Toulousain, d'abord dans une logique de coopération PST/Pays Comminges Pyrénées, puis élargie à l'ensemble des PETR d'Occitanie.

Le constat est partagé qu'il faut travailler sur un bon nombre de contrats mais sans contreparties financières ce qui peut être très pénalisant pour des structures déjà fragiles.

Objectifs des motions :

- Motion destinée à l'Etat : solliciter une aide financière pour l'ingénierie territoriale (pour rappel, aucune aide de cette nature n'est versée au Pays Comminges Pyrénées, néanmoins périmètre de contractualisation avec l'Etat) ;
- Motion destinée à la Région : plaider pour un maintien, voire une augmentation de l'aide régionale (tout en reconnaissant le solide soutien déjà apporté aux PETR).

Le Bureau syndical a validé le principe de la démarche en sa séance du 6 septembre 2022 et a souhaité que les motions soient présentées en Comité syndical afin de leur donner plus de poids :

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
42	0	0

Points d'information et agenda

Ces points d'informations sont présentés par Karin Bernard-Guelle.

Consultation grand public sur l'avenir du Comminges lancée en ligne en juillet dernier
Recueil des réponses apportées qui vont permettre d'alimenter les différents contrats de territoire. Un nombre de retours assez conséquent, 595 réponses exactement, qui satisfait et qu'il convient maintenant d'exploiter non par le biais d'actions mais de priorités à pointer dans les contrats à venir.
La santé est ressortie comme l'enjeu primordial.
Philippe Gimenez fait part de son étonnement sur le fait que le sujet du handicap et le sujet du numérique ne soient pas plus ressortis au fil des questions.

Conseil de développement
Un appel à candidatures a été lancé avant l'été et des prises de contact individuelles en ont découlé. Dans le cadre de la consultation citée précédemment, 209 personnes ont répondu favorablement au fait d'y être associées. Une réunion d'information en présence des trois communautés de communes et de Danielle Dausseing, ancienne présidente du CODEV de la communauté de communes Cagire Garonne Salat, aura lieu le mardi 27 septembre prochain à 18h00 à la Maison des Sports de Saint-Gaudens. Un à trois ateliers suivront d'ici la fin de l'année pour identifier des sujets de travail potentiels.
L'installation définitive aura lieu en janvier 2023.
Philippe Gimenez précise que les ateliers seront composés d'élus, de techniciens et de membres du CODEV et que cela permettra d'accompagner la réflexion du projet de territoire.

Point Finances (cf. diaporama)
Toujours le même problème récurrent des délais de versements des subventions de fonctionnement.
Karin Bernard-Guelle donne pour exemples le versement de l'avance sur l'aide à l'ingénierie de la Région en juillet, le retard de la subvention de fonctionnement départementale (convention en cours de validation) ou encore le délai de paiement pour l'animation-gestion LEADER 2021. La subvention Terra Rural n'est toujours pas perçue non plus.
Jean-Claude Dougnac insiste sur la situation alarmante. Le budget est tenu mais le Pays est en tension financière dès qu'on arrive au dernier trimestre chaque année. Il tient à redire que ce n'est pas une solution de rembourser la ligne de trésorerie actuelle par une nouvelle ligne de trésorerie et rappelle le caractère exceptionnel de la dotation versée en 2022 par les trois communautés de communes.
Monsieur le Président rappelle que la motion adoptée précédemment est en lien justement avec ces difficultés financières rencontrées.

Point Ressources Humaines
Comme prévu, le comité technique du Centre de Gestion a été saisi sur les 1607H. Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain comiét syndical du 25 octobre.

Pôle ADS :

- accueil de Marie Pecarrère, nouvelle instructrice, au 01.09
- renouvellement du contrat de Delphine Borreda
- stagiairisation de Florence Villardi

Pôle Développement Territorial :

- renfort Guichet Rénov' : proposition de renouvellement de contrat pour 6 mois de plus. En attente de la réponse de l'agent concerné.
- CEP : recrutement relancé ; 3 candidatures à l'étude.

Partenariat avec l'ADEAR (transmission)

- Interventions en conseils communautaires : en cours de planification
- Café Paysan
- Journée collective sur le thème du maraîchage le 11 octobre 2022 à Mazères-sur-Salat

Participation du Pays à divers événements grand public

- Festival du Climat – 12/13 août
- Salon de l'Habitat de Saint-Gaudens – 24/25 septembre
- Jour de la Nuit (Cagire Garonne Salat) – 15 octobre

Ordre du jour de la prochaine conférence des maires

- Point sur les contrats renouvelés / en cours de renouvellement
- Pôle ADS : point d'étape / avenant à la convention et nouveaux tarifs

Agenda

lundi 10 octobre	Inter Bureaux Pays Sud Toulousain	18h00	à Martres Tolosane
mardi 11 octobre	BUREAU	16h30	
mardi 18 octobre	**CONFERENCE DES MAIRES**	**18h00**	
mardi 25 octobre	**COMITE SYNDICAL**	18h00	
mercredi 30 novembre	BUREAU	18h00	DOB
mardi 13 décembre	**COMITE SYNDICAL**	18h00	
mardi 10 janvier 2023	BUREAU	18h00	Budget
mardi 24 janvier 2023	**COMITE SYNDICAL**	18h00	

Rendu compte du Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivité Territoriales

N° ARRETE/DECISION	OBJET
29/2022	Nomination par voie de mutation d'un instructeur ADS au grade d'adjoint administratif territorial à compter du 1er septembre 2022

Questions diverses

Suite aux points d'information et à l'agenda, Monsieur le Président souhaite donner la parole à Alain Puenté pour qu'il informe l'assemblée de l'appel qu'il a reçu le matin même de la Direction des finances publiques au sujet de la fermeture prochaine de la trésorerie de Montréjeau.
Les délégués s'accordent à dire que la situation devient très problématique et qu'il serait sans doute judicieux d'entreprendre une action collective de mobilisation en vue, aussi, de prévenir la fermeture à venir des trésoreries de Salies-du-Salat et de Cazères.

La séance se finit par la prise de parole de Raymond Joube qui fait part de la réunion de sensibilisation sur la méthanisation qui s'est tenue début septembre en partenariat avec le Pays Sud Toulousain, GRDF et Solagro, au cours de laquelle il considère que le sujet a été bien dédiabolisé pour ses opposants.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués et clôt la séance à 20h10.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Philippe GIMENEZ

Le Président,
Monsieur François ARCANGELI

Toutes délibérations et documents y afférents sont consultables sur place, 21 place du Foirail, 31800 Saint-Gaudens ou sur demande à pays@commingespyrenees.fr

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
pays@commingespyrenees.fr
www.commingespyrenees.fr
Tél : 05.61.88.88.66
Fax : 05.61.79.47.17

LISTES DES DELIBERATIONS
ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

N° DELIBERATION	OBJET	VOTES		
		POUR	CONTRE	ABST
2022-04-01	Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical	42	0	0
2022-04-02	Avis sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT Pays Comminges Pyrénées - Extension de la carrière d'Alan et Aurignac	42	0	1 *- Annabelle Fauvernier*
2022-04-03	Adoption de la Charte sur les Droits culturels en Comminges Pyrénées	41	2 *- Michel de Gauléjac* *- Jean Ferrere*	0
2022-04-04	Demande de subvention auprès de l'ADEME et la cellule régionale France Mobilités pour le projet « Mobilité Innovante en Comminges Pyrénées »	43	0	0
2022-04-05	Demande de subvention LEADER pour le projet « Mobilité durable en Comminges Pyrénées »	43	0	0
2022-04-06	Réponse du Pays Comminges Pyrénées à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027	43	0	0
2022-04-07	Sollicitation de l'aide préparatoire pour l'établissement de la candidature LEADER 2023-2027 (mesure 19.1)	42	0	0
2022-04-08	Mise en place d'un contrat d'apprentissage « Promotion territoriale et communication »	42	0	0
2022-04-09	Ingénierie territoriale - Motions communes des Pays et PETR d'Occitanie à destination de l'Etat et de la Région	42	0	0

Liste publiée sur le site internet du Pays le : 29/09/2022

Toutes délibérations et documents y afférents sont consultables sur place, 21 place du Foirail, 31800 Saint-Gaudens ou sur demande à pays@commingespyrenees.fr